

Image not found or type unknown



Procédure de divorce, comment...

Par **mallegi**, le **28/02/2008** à **15:33**

bonjour.rnrnje suis actuellement en instance de divorce: conciliation datant du 18 septembre 2007rnrnde puis je n'arrive pas à savoir comment va se dérouler la suite de la procédure:rnrncombien de temps, comment...je voudrais savoir pour envisager de me reconstruire une vie....merci

Par **Visiteur**, le **28/02/2008** à **23:30**

Votre avocat ne vous tient-t-il pas au courant?

Par **mallegi**, le **29/02/2008** à **11:00**

merci de votre attentionrnrnmon avocat m'a répondu que la procédure pouvait durer encore de nombreux mois, ce sur un air pas aimablernrnsans doute suis je tombée à un mauvais moment...

Par **Visiteur**, le **29/02/2008** à **22:21**

Dans mon cas, cela dura 4 mois, mais il n'y avait accord et aucun problème de partage.rnMais aujourd'hui, depuis la loi de 2005, les délais son plus courts...rnLe divorce sur requête conjointe est simplifié : suppression du délai de réflexion de trois mois et de la seconde

audience. Dans la plupart des cas ce divorce se fera en une seule audience.
Le divorce sur demande acceptée devient le divorce pour acceptation du principe de la rupture du mariage.
Au divorce pour rupture de la vie commune est substitué le divorce pour altération définitive du lien conjugal, fondé sur le constat par le juge de la cessation de la communauté de vie, tant affective que matérielle des époux pendant deux ans.
Le divorce pour faute change assez peu. Ses nouveautés principales sont l'autonomie de la faute par rapport aux conséquences financières du divorce. L'époux fautif peut solliciter une prestation compensatoire. Les donations faites à son avantage ne sont plus automatiquement révoquées.

Par **Tamago**, le **01/03/2008 à 13:16**

Bonjour,
En ce qui concerne la procédure de divorce, certaines choses ne sont pas claires pour moi: comment cela se passe-t'il lorsque le conjoint du demandeur refuse le divorce? Dans quel délais a lieu l'entrevue avec le juge? Comment réussir à quitter le domicile conjugal pour éviter les harcèlements, sans pour autant être "hors la loi"?
Bon week end,
Tamago

Par **fragonard**, le **01/03/2008 à 16:55**

attention !!!
moi après plusieurs mois d'attente j'ai eu enfin une date de comparution devant le juge et au dernier moment mon ex epouse nous dit qu'elle veut demander l'aide juridictionnelle -en sachant que ça peut durer des mois
tout cela pour faire trainer la procédure.je suis vert de rage :-(
donc essayer si possible d'avoir une demande conjointe sinon c'est la misère
bon courage à tous et toutes

Par **Tamago**, le **01/03/2008 à 19:58**

Bonsoir Fragonard et les autres,
Cela veut dire que si la demande est unilatérale la démarche peut durer longtemps? Quels sont les délais de comparution devant le juge? Car je crois savoir que celui ci peut autoriser la rupture de la vie commune.
Franchement j'ai du mal à imaginer, surtout lorsqu'il y a des enfants au milieu de tout ça, comment peut-on laisser une procédure traîner en longueur, c'est horrible!!!
Je suis quand même très étonnée de ces manières de faire, cela veut dire que les personnes qui sont d'accord entre elles pour divorcer ça va vite et bien, mais lorsque c'est un seul qui demande et que l'autre refuse c'est la grosse galère.... Pffff....
Bon courage et bonne chance à vous! :)